

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

L'an deux mil vingt-cinq et le douze décembre à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 10
Votants : 10

Présents : Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, CANREDON Lionel VIGOUROUX Pierre, ARNAL Hugues, TAMALET Mikael, Mmes LAVAUD Isabelle, CARLES Elodie, OLIVIER Claire, CAMBON Anne

Absents excusés :

Secrétaire de séance : GAYRALD Jean-Claude

Convocation du :
5 décembre 2025

Monsieur le maire accueille les membres du Conseil municipal avant d'ouvrir la séance et de dérouler l'ordre du jour. Il propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une demande de subvention demandée par l'association « Ma Nounou ».

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR MODIFIE :

Approbation du Procès-Verbal du 5 novembre 2025,
Délibération – Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie,
Délibération – Achat parcelle de Mme MOULY Jocelyne,
Délibération – Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 12,
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable,
Délibération – Subvention exceptionnelle association « Ma Nounou »
Questions Diverses

1- Approbation du Procès-Verbal du 5 novembre 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2025. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération – Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Compte tenu de l'adhésion de la commune par convention au service instructeur d'Aveyron Ingénierie et du fait de la substitution de cette convention par le règlement intérieur, il convient donc de confirmer l'adhésion au instructeur de l'Agence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité confirme son adhésion à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie et approuve le règlement intérieur.

3- Délibération – Achat parcelles de Mme MOULY Jocelyne

Monsieur le maire informe les élus que dans le cadre de la sécurité routière, il faut procéder à l'acquisition de la parcelle A N°1447 située à VALZERGUES appartenant à Madame Jocelyne MOULY au prix d'un euro le m2.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir cette parcelle section A Parcelles n° 1447 d'une superficie de 34 m2 au prix d'un euro le m2. Les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

4- Délibération – Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 12

Le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire et que les résultats de la consultation ont été communiqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances – Willis Towers Watson France

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Risques : tous les risques

Taux : 6.12% (avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire) pour les agents affiliés à la CNRACL

Taux : 1.30% (avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire) pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

5- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2024, le 25 septembre 2025. La Commune de Valzergues commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2024.

6- Délibération – Subvention exceptionnelle association « Ma Nounou »

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention de l'association Ma Nounou qui regroupe les nounous du canton de Montbazinois.

Cette association sollicite une aide aux collectivités limitrophes afin de continuer à organiser des manifestations pour les enfants dans un lieu commun et permettre des temps d'échange entre enfants et nounous.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité, accorde une subvention exceptionnelle de 50 € pour l'association Ma Nounou pour 2025

Question diverses

- M. THOMAS doit intervenir à la salle des fêtes pour effectuer des travaux au niveau des portes et des fenêtres
- Vœux 2026 : vendredi 9 janvier 2026 à 20H00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
D. FOISSAC



Le Secrétaire,
JC GAYRALD

